



Le peau-à-peau en salle de naissance dans les maternités bourguignonnes

*Informations
à destinations
des parents*

Qu'est-ce que le peau-à-peau et quels sont les bénéfices ?

Le peau-à-peau consiste à placer votre enfant nu sur votre poitrine nue, dans l'idéal, immédiatement après la naissance.

Ce contact intime au cours des premières heures suivant la naissance peut faciliter le comportement d'attachement et les interactions entre vous et votre bébé, par le biais du toucher, de la chaleur et de l'odeur. Les bébés sont souvent plus apaisés, pleurent peu et têtent plus facilement.

Le peau-à-peau peut être pratiqué aussi bien par la mère que par le père.

En principe, ce moment est à favoriser jusqu'à la première tétée si vous allaitez et le plus longtemps possible (au moins une heure). Cependant, il est possible que ce temps soit reporté ou écourté en cas d'indication médicale ou par l'indisponibilité de l'équipe soignante.

Comment s'installer en peau-à-peau ?

Dès la naissance et si les conditions le permettent, l'installation est réalisée avec l'aide de l'équipe soignante qui s'assure que toutes les conditions de sécurité et de confort sont bien réunies pour que vous profitiez pleinement de ce moment de plaisir.

Tout d'abord, il est nécessaire que vous soyez installée en position semi-assise.

Votre enfant est ensuite placé verticalement, de face, son ventre contre votre poitrine, sa tête tournée sur le côté à hauteur de bisous, jambes fléchies. On parle alors de position en "grenouille".

Il peut aussi être placé en position "enroulé sur le sein", son ventre est alors contre votre sein, son bras sous votre aisselle, ses pieds sont l'un contre l'autre, sa tête est posée sur votre poitrine au-dessus du sein, nez dégagé. Le visage de votre enfant s'oriente naturellement vers le vôtre.

Dans tous les cas, il est primordial que le visage de votre enfant soit dégagé pour libérer ses voies respiratoires (nez dégagé et visible).

La présence du conjoint ou de la personne vous accompagnant en salle de naissance tout au long du peau-à-peau est également un élément important de partage.

En cas de césarienne, le peau-à-peau est-il réalisable ?

Le peau-à-peau est réalisable avec le conjoint après une naissance par césarienne en attendant que vous soyez vous-même disponible pour ce moment.

Si vous ne souhaitez pas réaliser le peau-à-peau :

Le contact en peau-à-peau doit être un choix. Aussi, si vous ne vous sentez pas prêt(e) ou vous n'en avez pas envie, ce moment pourra être reporté ou d'autres moyens vous seront proposés pour être en contact avec votre enfant. L'équipe soignante est à l'écoute et respecte votre choix.